

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1899

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Réaménagement de la place Charles de Gaulle et de ses abords - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1899**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Réaménagement de la place Charles de Gaulle et de ses abords - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

L'opération de réaménagement de la place Charles de Gaulle et ses abords à Givors fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Givors, Ville en mutation, dispose de nombreux atouts mais doit faire face à de fortes contraintes et nuisances et à d'importantes difficultés sociales et économiques la maintenant dans une situation d'extrême fragilité. La Ville compte 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont le quartier les Vernes qui est inscrit au nouveau programme de renouvellement urbain (NPRNU).

L'opération consiste à réaménager les espaces publics de centralité de ce quartier, à savoir : la place Charles de Gaulle et ses abords, constitués par les actuels parkings situés au nord et au sud de la place, les espaces de circulation bordant le centre commercial et l'avenue Gisèle Halimi au droit de la place Charles de Gaulle et des 2 parkings précités. Cette opération est inscrite dans la convention du NPRNU.

La place Charles de Gaulle est située au cœur du quartier et fait office de parvis du centre de commerces et de services de proximité. Ce dernier est en cours de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage Ville de Givors et sa livraison est prévue pour début 2025. La surface de la place est d'environ 2 400 m² et les espaces contigus (parkings et circulations) représentent une surface d'environ 10 600 m².

La requalification de la place vise à affirmer cet espace public comme lieu de centralité/lieu de vie, en favorisant de nouveaux usages en lien avec le centre commercial et de services réhabilités (commerces de proximité et services publics) et en maintenant le marché forain existant.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de favoriser l'appropriation de l'espace public par le plus grand nombre et d'intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- renforcer la centralité de quartier et favoriser de nouveaux usages en veillant à l'inclusion de toutes et tous,
- promouvoir la mobilité à pieds et à vélo par des aménagements accessibles, sécurisés et confortables,
- maintenir voire améliorer la desserte en transports en commun,
- végétaliser l'espace public et mettre en valeur le paysage.

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole de Lyon a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de réaménagement de la place Charles de Gaulle et ses abords à Givors, conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Le périmètre du projet concerté était :

- la place Charles de Gaulle,
- l'avenue Gisèle Halimi, entre la rue Louise Michel au nord et l'accès au groupe scolaire Jacques Duclos au sud,
- le parking nord situé entre la rue Louise Michel au nord, la place Charles de Gaulle au sud, la résidence Louise Michel à l'ouest et l'avenue Gisèle Halimi à l'est,
- le cheminement piéton qui borde la façade nord du centre commercial et de services,
- l'allée Jacques Duclos entre la promenade Madjid Boussaïd et l'avenue Gisèle Halimi,
- l'espace public situé entre la façade est de la résidence Jacques Duclos, la rue Jacques Duclos et l'avenue Gisèle Halimi.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2023-04-05-R-0284 du 5 avril 2023, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter,
- compléter le programme de maîtrise d'œuvre.

La concertation s'est déroulée du 10 avril 2023 au 19 mai 2023 inclus, selon les modalités suivantes :

Chaque dossier de concertation comprenait :

- l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

L'information du public a été assurée, durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture habituels (hors jours fériés et vacances scolaires le cas échéant) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à l'Hôtel de Ville de Givors, place Camille Vallin,
- à la Mairie annexe des Vernes, place Charles de Gaulle à Givors.

Le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public" et les observations pouvaient être déposées sur la boîte mail : concertation.givors-vernes-cdg@grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis publié dans des journaux d'annonces légales (Le Progrès du 7 avril 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation affiché à l'Hôtel de Métropole, à la Mairie de Givors et à la Mairie annexe des Vernes.

Elle s'est déroulée du 10 avril 2023 au 19 mai 2023.

Dans le cadre de cette concertation préalable, une réunion publique a été organisée le 2 mai 2023, à 18h30 au gymnase de l'école Louise Michel (rue Louise Michel à Givors).

Le bilan détaillé de la concertation est joint à la présente délibération.

2° - Bilan

On observe un niveau de participation du public faible, malgré un important dispositif de communication mis en place (tracts dans toutes les boîtes aux lettres du quartier, affichage dans les halls d'entrée des immeubles, présence de techniciens de la Ville sur le marché du jeudi pour convier les habitants à la réunion publique, information sur le site internet de la Ville, etc.).

Seules 15 participations ont été comptabilisées, dont 10 à 12 personnes présentes lors de la réunion publique et 3 contributions sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Sont présentés en synthèse les points saillants des contributions recueillies :

a) - Circulations et stationnements

Les questions de mobilités sont au cœur des préoccupations. Qu'il s'agisse de la mobilité piétonne (difficultés dues à la topographie et à la dangerosité des traversées de voies), de la circulation automobile qu'il faut mieux encadrer (notamment le long de l'avenue Gisèle Halimi) et du stationnement, point d'attention crucial pour les habitants et usagers du quartier. Perçus comme en nombre insuffisant, la suppression de stationnements, nécessitée par le projet, est de nature à inquiéter les habitants (parking de la tour Duclos, par exemple).

Les transports en commun restent un sujet important (desserte du haut du quartier) mais les déplacements cyclables sont considérés comme non-prioritaires parmi les aménagements (ou réservés au jeune public).

Sur ce point, la Métropole apporte les éléments de réponse suivants :

- les problématiques de circulation piétonne ont bien été identifiées lors du diagnostic, puis confirmées pendant la concertation. Aussi, il est prévu, dans le projet de réaménagement, de corriger les dysfonctionnements observés sur le périmètre, en créant des rampes pour personnes à mobilité réduite en complément des escaliers et en améliorant la continuité et la lisibilité des cheminements piétons existants et à créer,

- concernant le stationnement, une étude stationnement a été réalisée au démarrage des études préalables concluant à un fort taux d'occupation des places de stationnement sur le périmètre élargi (jusqu'à 89 % d'occupation) mais à une occupation moindre sur les 2 parkings Jacques Duclos et nord de la place Charles de Gaulle et sur l'avenue Gisèle Halimi (occupation de l'ordre de 65 %, comptages réalisés hors jours de marché). Bien que les chiffres concluent à une réserve de capacité sur le périmètre opérationnel et à la demande du Maire de Givors, une attention sera portée quant au maintien ou à la restitution d'un maximum de places de stationnement,

- en matière de déplacements cyclables, ces derniers seront intégrés au projet, au titre de la loi d'orientation des mobilités sur le périmètre opérationnel et seront adaptés au contexte et à la demande consistant à sécuriser les déplacements des plus jeunes.

b) - La fonction commerciale

La vocation commerciale du secteur de la place arrive en 2^{nde} position des sujets abordés par les participants. Parmi les propositions, on retrouve le maintien du marché et la facilitation de son fonctionnement, ainsi que des aménagements pour accompagner le développement des commerces.

L'aménagement de la rue Jacques Duclos est questionné non seulement dans son organisation (alternat, profil capable pour le passage du bus) mais, également, dans les fonctions qu'elle peut proposer en lien avec les commerces (accès direct aux commerces avec arrêt-minute).

La Métropole confirme que la fonction commerciale sera valorisée dans le cadre du projet de réaménagement, par la mise à niveau de la place Charles de Gaulle permettant un accueil facilité du marché, par le traitement des seuils commerciaux en cohérence avec le projet de réhabilitation du centre commercial et de services et par l'amélioration des connexions parkings-commerces.

c) - Cadre de vie

L'aménagement de la place est prioritairement pensé en lien avec l'activité du marché et les commerces (terrasses), arguant, parfois, que cela permettrait une meilleure mixité des publics qui fréquentent la place jugée d'occupation très masculine.

Il est demandé à plusieurs reprises de retrouver un plateau unifié, repoussant les escaliers au bord de l'avenue Gisèle Halimi ou au bord du centre commercial.

Le besoin d'espaces d'assise et de pause ombragés revient plutôt en périphérie de la place (promenade le long du parking) ou avec des solutions techniques (ombrières).

La Métropole projette effectivement de conserver une place de marché (ou événementielle) et de végétaliser les espaces en périphérie de la place, de sorte à conserver la fonction commerciale existante et à permettre de nouveaux usages et une meilleure mixité.

d) - Implication des habitants

Lors de la réunion publique, des ateliers qui ont suivi et du conseil citoyen, il est demandé de développer une démarche d'aller vers les habitants, en organisant des temps de concertation directement sur l'espace public et de concerter les habitants pendant les différentes phases du projet à venir, notamment, *via* le conseil citoyen.

La Métropole note le besoin de rencontrer les habitants *in situ* pour favoriser une meilleure participation. 2 à 3 rencontres, coorganisées avec la Ville, seront réalisées entre septembre 2023 et mi-2024 et le projet de la place Charles de Gaulle sera exposé à la maison des projets des Vernes.

Au terme de la concertation préalable, il apparaît que celle-ci ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis.

IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour le réaménagement de la place Charles de Gaulle et ses abords ainsi que le bilan de cette concertation constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement) est de 1 910 000 € TTC.

V - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme sur le budget principal et sur le budget annexe de l'assainissement

Le coût prévisionnel de l'opération (études, foncier et travaux) est évalué à 2 185 000 € sur le budget principal et 35 000 € sur le budget annexe de l'assainissement, soit 2 220 000 € tous budgets confondus.

Ce projet a fait l'objet d'un financement au titre de l'autorisation de programme études, pour un montant de 100 000 € TTC au budget principal, permettant de réaliser les études de faisabilité et les diagnostics techniques préalables.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de :

- 175 000 € TTC en dépenses, sur le budget principal pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre,
- 35 000 € HT en dépenses, sur le budget annexe de l'assainissement pour la réalisation des travaux d'assainissement,
- 269 968,50 € TTC en recettes sur le budget principal correspondant à la subvention à percevoir au titre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine signée.

La réalisation des travaux d'aménagements de surface qui devraient débuter début 2025, fera l'objet d'individualisations complémentaires ultérieures ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation relatif au projet de réaménagement de la place Charles de Gaulle et de ses abords, à Givors.

2° - Approuve :

a) - le programme des travaux relatif au projet de réaménagement de la place Charles de Gaulle et de ses abords, à Givors,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 210 000 € en dépenses et 269 968,50 € TTC en recettes à la charge :

- du budget principal pour un montant de 175 000 € TTC en dépenses et 269 968,50 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 75 000 € en dépenses en 2024,
- . 75 000 € en dépenses en 2025,
- . 25 000 € en dépenses et 269 968,50 € en recettes en 2026,

sur l'opération n° OP09O8844 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 35 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 35 000 € en dépenses en 2025,

sur l'opération n° 2P09O8844.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 310 000 € en dépenses (275 000 € au budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € à partir de l'autorisation de programme études et 35 000 € au budget assainissement) et 269 968,50 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309876-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
